

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

Le dernier conseil municipal de la mandature s'est réuni le 24 février à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Clais, M. Delhaye, Mme Fourrier, M. Gogibus, M. Vanpoperinghe, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, M. Vermeersch, Mme Assal, Mme Dufour, M. Govart, Mme Rousselle.

Excusé: M. Danquigny

Avances de subventions : les élus ont voté une avance de subvention de 20 000 € au Centre Socio Culturel. Une avance de subvention de 4 000 € a également été attribuée à l'Office de Tourisme.

A noter que dorénavant le cofinancement du Centre Socio Culturel sera assuré par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et la commune de Watten. Le financement de l'Office de Tourisme sera quant à lui assuré par le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme.

Droit d'entrée : Le conseil a également fixé le droit d'entrée à la Maison des Archers à partir du 1er avril comme suit : 3 € à partir de 16 ans, gratuit en deçà. Pour les groupes à partir de 10 personnes : 2 € par visiteur.

Syndicat Intercommunal d'Electricité des Communes de Flandre : la gestion de la taxe sur la consommation finale d'électricité a été confiée au SIECF à partir du 1er janvier 2015. La cotisation au syndicat de 3,06 € par habitant sera payée par la commune et non fiscalisée. Le Syndicat prendra en charge les travaux d'enfouissement des réseaux EDF, éclairage public, ainsi que la fibre optique dans les rues du centre ville.

Lotissement rue de Colme : la convention de rétrocession à la commune des voiries et espaces verts du lotissement qui se construira entre la rue de la Colme et la rue de Millam a été validée.

Attributions de marchés : La société Leboulanger d'Hazebrouck s'est vue attribuer le marché de vérification des extincteurs grâce à la mutualisation avec les communes de l'ex CC Colme, ce qui engendrera une baisse des coûts de 20 à 30 % par rapport à 2010.

La société Apave, moins disante obtient quant à elle le marché des contrôles réglementaires de sécurité dans tous les bâtiments communaux, les installations sportives et les jeux, pour une année reconductible trois fois. Etaient en concurrence les sociétés Véritas : 2830 €, Socotec : 2481 € et Apave : 741 €

Qualité de l'eau : le maire a annoncé que la société des eaux du Dunkerquois installera un nouveau piézomètre au niveau de la cité des Tuileries afin de faire des mesures de la qualité de l'eau, en échange de cette possibilité d'installation, la société installera gratuitement des socles en béton afin de pouvoir sceller de nouveaux poteaux d'éclairage.

Soutien à la commune d'Arnèke : les élus ont apporté leur soutien -avec une abstention- à la demande d'adhésion de la commune d'Arnèke à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.